BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3665

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS

Ventes et cessions

404 140 733 RCS Fréjus.
SOCIETE D'HYDROCARBURE-RECHERCE-INGENIERIE-SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : HYRIS.
Capital : 230000.00 EUR.
Adresse : 50, Voie Aurélienne, Centre d'Affaires Europe la Corniche Varoise cs 10498 quartier de vaullongue, 83700 Saint-Raphaël.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION (articles L. 236-6 et R. 236-2 du Code de commerce) Société absorbante SOCIÉTÉ D'HYDROCARBURE-RECHERCHE-INGENIERIE-SERVICES - HYRIS, société par actions simplifiée au capital de 230 000 euros, divisé en 20 000 actions de 11,50 euros, dont le siège social est Centre d'Affaires Europe, La Corniche Varoise, 50 Voie Aurélienne, CS 10498, Quartier de Vaullongue, 83700 SAINT-RAPHAËL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 404 140 733 RCS FREJUS. Société absorbée ATHENA, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros, dont le siège social est Centre d'Affaires Europe, La Corniche Varoise, 50 Voie Aurélienne, CS 10498, Quartier de Vaullongue, 83700 SAINT-RAPHAËL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 511 146 334 RCS FREJUS. Projet de fusion Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 octobre 2026 à SAINT-RAPHAËL, la société ATHENA a établi avec la SOCIÉTÉ D'HYDROCARBURE-RECHERCHE-INGENIERIE-SERVICES - HYRIS un projet de fusion par voie d'absorption de la société ATHENA par la SOCIÉTÉ D'HYDROCARBURE-RECHERCHE-INGENIERIE-SERVICES - HYRIS. Cette fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. Évaluation de l'actif et du passif transmis L'actif de la société absorbée est évalué à 1 156 169,70 euros et son passif pris en charge à 455 649,70 euros, soit un actif net apporté de 700 520,00 euros. Les apports sont évalués à leur valeur nette comptable, les deux sociétés étant sous contrôle commun. Rapport d'échange et rémunération des apports Le rapport d'échange est fixé à 31,98 actions de la société absorbante pour 1 part de la société absorbée. En rémunération de l'apport, 15 990 actions nouvelles de 11,50 euros de valeur nominale seront créées par la société absorbante, à titre d'augmentation de son capital de 183 885 euros. Aucune soulte n'est prévue. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 500 115,00 euros. Les 15 990 actions de la société absorbante détenues par la société absorbée seront annulées, le capital social de la société absorbante restant fixé à 230 000 euros. Commissaire aux apports Les associés des deux sociétés

ont renoncé à la désignation d'un commissaire à la fusion et ont désigné la société A C N AUDIT, représentée par son Directeur Général Monsieur Sébastien TOMA, en qualité de commissaire aux apports. Dépôt au greffe Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de FREJUS, pour chacune des deux sociétés, le 02.11.2026. Droit d'opposition des créanciers Les créanciers des sociétés participant à l'opération, dont la créance est antérieure à la publication du présent avis, peuvent former opposition dans le délai de trente jours à compter de cette publication, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Fait à SAINT-RAPHAËL, le 19 novembre 2026 Pour la société absorbante, FIRST OIL, Présidente, représentée par Monsieur François OLLIER Pour la société absorbée, Monsieur François OLLIER, Gérant.

